

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**« Projet de règlement No 867-26
Édictant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »**

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 7 avril 2026, le projet de règlement N°867-26 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N° 867-26 Édictant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 4 mai 2026 à 19 h 30, au Centre des loisirs Box Pack, 305 rue St-Pierre;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 233, chemin Yamaska, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 16^e jour du mois d'avril 2026.



Julie Galarneau, ADM. A.
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 16^e jour du mois d'avril 2026 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois d'avril 2026.



Julie Galarneau, ADM. A.
Directrice générale et greffière-trésorière